

Réglement pour la cave

Autor(en): **V.P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 22

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214745>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nous vivrons désormais heureux et où, sain et sauf, nous déposerons notre avion.

Plut à Dieu, que l'avenir soit aux aviateurs !
R. MOLLES.

RÈGLEMENT POUR LA CAVE

Un vieil abonné de Nyon nous écrit :

AYANT fait un règlement de cave chez moi, le voici, au cas que vous vouliez l'insérer dans votre journal, ce qui, pour certaines personnes, serait assez intéressant :

Ne jamais quitter un robinet ouvert.
Ne pas ménager la graisse de coude.
Avoir le moins d'amis possible.
Ne pas employer eau et lumière inutilement.
Ne jamais boire plus d'un verre à la fois.
Ne jamais quitter la cave sans s'assurer de la fermeture des portes.

Observer le commandement de Moïse : « Tu ne déroberas point ! »
V. P.

ONNA PERNETTA A L'AFFRONT

PLIOMET était ion dé elliao cêo que s'anmont bin leu mimo, et que sê foton dao resto dé l'humanita à pou pri atan qu'on banquier sê fot d'on caca-pède, quanquâ au momeint io quemeincont à veni on bocon mafi.

Noutron Pliomet apri s'itrê bin amusâ, avait quemeint on dit épantzi tota sa gourma, dai crouyé lingues desont mimameint que l'avai zu sennâ dé sa grannâ dein onna maison io l'étai à maître — s'ê beta ein route po fêre on bet d'accordairon. Le trova tzaupou cein que lai falliai. Dao resto ne dit-on pas que totés lè mermite trâovont lao queveicillio.

Le trova don sa mermite repreintaie pè on mimero prao bin, mâ pllie dzouvena quie li et plinna de fû.

Le faut passâ quemeint tzat su brâze su cein que s'ê passâ peindeint cein qu'on appelle la louna dé mafi, faut crêré que Pliomet l'avai fê cein que dévessai. Mâ, ein apri cein s'ê dzouliameint raleinti à cein que paret.

Adi ête qu'onna demindze matin, noutron Pliomet qu'avai passâ la veilla dao desando avoué d'ai z'amis, io l'ai avai zu fondia et la suite sê prelassivê dein son lli, sa fenna crayint lai ferê bin pliez s'einfatê dé coutê li et voolie quemeinci à lo cajolâ.

La pourra ne s'atteindai diêro à cein que l'ai arrevâ. Pliomet mau veri et probabliameint pou ein forma sê virê rapidameint d'ao crouyo cotê et don coup d'ê... reins fot sa fenna avau lo lli que le sê trova eteindia su lo pllantzi. Vo laisso à peinsa lè zidées que l'avai la pourra à ci momeint. Parâit to parâit que le la trovaye on pou forta ein paivro, que le n'a pas pu sê teni dé la raconta à na bouna amie que n'a rein zu dé pllie pressâ quie d'allâ la racontâ à onnautra. Lè tot parâit bin benirhao que le n'aussé pas cein bragâ trao llien, câ se cein étai revenu ai z'orollies de Pliomet melebaôgro ! quienâ fi, ta l'ai arai zu tzi li.

J. à ST-JEAN.

Il ne faut pas que cela te retienne. — Madame (*qui est au lit, gravement malade*). — Oh ! mon ami, les douleurs sont intolérables. Si je ne craignais de te causer des frais pour mon ensevelissement, j'appellerais la mort à grands cris...

Monsieur (*avec empressement*). — Oh ! Il ne faut pas que cela te retienne !

AUX PIEDS DE L'HUMANITÉ

C'est aujourd'hui très bien porté de sortir sans chapeau ; ce ne l'est pas encore de se passer de chaussures. Les miséreux, seuls, peuvent se permettre cette licence ; et c'est bien souvent contre leur gré. Pourtant, jamais plus qu'en ce temps-ci, on a pu dire que les souliers sont un objet de luxe. Nous mar-

chons sur un pied très dispendieux ; nos chaussures nous coûtent le « lard du chat ».

Mais l'usage de vêtir les pieds, comme, du reste, les autres parties du corps, est aussi vieux que le monde et durera vraisemblablement autant que lui.

Il y a quelques années de cela, un médecin français, le Dr Pierre Quiserne adressa aux *Annales* l'intéressant article que voici sur « la chaussure à travers les âges ».

Tous les peuples de l'antiquité, dit le Dr Quiserne, Egyptiens, Grecs, Romains, chez qui tous les sports étaient de mode et où l'athlétisme était presque élevé au rang d'un culte, ne portaient que des souliers sans talon. Mais tandis que chez les Grecs et les Romains les femmes et les hommes de condition libre portaient des chaussures, les esclaves marchaient pieds nus ; chez les Egyptiens, les femmes étaient exclues du privilège de porter des chaussures, et on connaît l'édit d'un roi Hakken interdisant aux cordonniers, sous peine de mort, de fabriquer des souliers ou d'autres chaussures pour les femmes. Il faut reconnaître cependant que cet édit fut bien mal exécuté ou que les Egyptiens arrivèrent à corrompre les précurseurs de saint Crépin, puisque des sandales et des babouches de femmes ont été retrouvées dans les tombeaux et les nécropoles égyptiennes et que vous pouvez en voir parmi les collections d'antiquités égyptiennes. Plus heureuses que leurs sœurs égyptiennes, les Persanes, les Syriennes et surtout les Tyriennes avaient le droit de porter des chaussures, et d'après les rares spécimens qui nous sont parvenus, nous pouvons nous figurer le luxe que les belles Tyriennes déployaient dans l'art de la chaussure. Elles portaient des chaussures à semelles de feutre ou de cuir très fin assez semblables à nos chaussures actuels, teintes généralement de couleur pourpre, ce qui était le comble du luxe pour l'époque, et avec des broderies d'or ou d'argent ; mais petites ou grandes avaient des semelles identiques, et leur pied reposait sur le sol dans toute sa longueur.

Chez les Hébreux, la forme de la chaussure resta la même, mais chez eux prit naissance la coutume de ne porter le soulier qu'en dehors des appartements, et c'est cette vieille coutume juive qui existe actuellement encore en Orient où à la porte des appartements et au seuil des mosquées on se déchausse avant de pénétrer.

Le luxe de la chaussure, aussi bien en Grèce qu'à Rome, fut poussé à un point inouï et les nombreuses allusions qu'à chaque instant on découvre aussi bien chez les auteurs comiques que chez les satiriques et les philosophes contre le luxe déployé dans la chaussure par leurs contemporains en sont une preuve vraie et fidèle. Les cothurnes portés par les élégantes d'Athènes rappellent cependant, seulement de très loin, les cothurnes que les modes les plus récentes ont remis en honneur.

Le cothurne grec était une chaussure portée aussi bien par les hommes que par les femmes. Il se composait d'une simple semelle que retenaient des bandelettes de cuir ou d'étoffe croisées plusieurs fois sur le cou-de-pied et montant jusqu'au milieu de la jambe. Le luxe consistait dans la finesse du feutre de la semelle ou dans la couleur du cuir et surtout dans les ornements précieux, des boucles et autres joyaux, dont on chargeait les bandelettes.

Arrivons aux temps modernes.

Cette mode qu'avaient adoptée les femmes de demander à la chaussure un moyen d'élever leur taille amena les cordonniers à chercher la façon de concilier leurs caprices avec le moyen de leur garder, aussi bien chez elles que dehors, leur stature factice, et c'est d'Italie que nous vint l'idée de supprimer le talon antérieur du patin pour ne garder que le talon postérieur. Dès lors, c'en était fait de la marche rationnelle du pied à plat. Catherine de Médicis, en venant en France épouser Henri II, apporta dans ses bagages des *souliers à l'italienne* et bientôt toutes les dames de la cour n'en voulurent plus d'autres.

La hauteur des talons des souliers des gens de qualité, hommes et femmes, devint telle, sous Henri IV et Louis XIII, qu'à la ville, les uns et les autres perdirent l'habitude de marcher et que chacun eut son carrosse. Cette mode de luxe concorda bien avec l'époque des précieuses et du bel esprit,

et pour l'éclat du costume ne fit qu'augmenter pour atteindre son apogée avec Louis XIV et ses successeurs, le luxe de la chaussure continua aussi à s'accroître.

Les talons furent vite un nouvel accessoire de luxe et surtout demeurèrent pendant un certain temps un moyen de distinction. Les seigneurs eurent seuls à la cour le droit de porter des talons ornés de cuir ou de satin rouge, et ainsi le *talon rouge* devint le synonyme d'un brevet de distinction. Les jeunes seigneurs étaient fiers d'un tel honneur, et être admis à la cour conférait seul le droit d'être parmi les talons rouges de l'époque et équivalait par cela même à un brevet de noblesse, puisque pour être de la cour il fallait pouvoir faire la preuve de seize quartiers de noblesse au moins.

Le luxe qui se manifesta à l'époque du Régent et dans les années heureuses du règne de Louis XV fut aussi effréné dans la chaussure que dans les autres parties du costume. Pour faire paraître le pied des femmes encore plus petit, on imagina une nouvelle forme de talons qui eut tout de suite une vogue énorme et qui plut tellement aux femmes que, sous le nom de *talons Louis XV*, elle a survécu à toutes les révolutions, à tous les changements de mode et que vous portez toutes ou avez toutes porté des talons de cette forme. Avoir des souliers, dont la partie postérieure du talon était soigneusement évidée, de sorte que le pied semblait reposer seulement par son milieu et ne toucher le sol qu'en l'effleurant à peine, était le comble de l'élégance. Si la grâce de la stature y gagna surtout chez les femmes petites, il n'en fut pas de même de la facilité à la marche, et les élégantes eurent avec leurs talons « hauts comme des échasses » pour me servir d'une comparaison empruntée aux pamphlétaires de l'époque, tant de peine non pas seulement à marcher, mais même à se tenir en équilibre, qu'elles durent se servir d'un nouvel accessoire du costume féminin, de ces hautes cannes à pommes d'or ou de pierres précieuses que vous avez toutes remarquées dans les gravures de modes de l'époque. Elles étaient, non seulement un objet de luxe, mais même un objet de première nécessité, car sans le secours de cette canne, une élégante de la cour de Louis XV ou de Louis XVI n'aurait jamais pu marcher. Tous les accessoires du costume, du reste, concouraient encore à augmenter cette gêne ; l'ampleur des paniers, des jupes, la hauteur de la coiffure jointe à la hauteur démesurée des talons faisaient de l'équilibre à conserver pendant la marche un véritable problème.

Ne parlons pas de la chaussure aux 19^e et 20^e siècles ; le sujet est trop brûlant.

QUESTION

Mon cher Conteur,

Si tu le veux bien, une question à tes nobles lecteurs.

Lorsque deux citoyens désirent donner un tour plus intime à leurs relations, ils décident de se tutoyer et font ce que l'on appelle en allemand : *Schmolitz*.

C'est un terme que je crois intraduisible en notre langue. Quelqu'un pourrait-il en donner la signification exacte et trouver un mot français le remplaçant avantageusement ?

Un abonné : J. P.

PLACE AUX GOSSES !

Jadis, l'enfance avait pour part ici-bas l'avenir ; son rôle, dans le présent, était de se faire modestement, candide, dans une heureuse ignorance des vanités du monde, d'attendre son tour, toujours trop tôt venu, hélas ! Aujourd'hui, les petiot passent devant leurs aînés ; encore à la mamelle ou au biberon, ils jouent déjà leur rôle dans le monde prennent rang dans la chronique des journaux. C'est le progrès qui veut ça, paraît-il. Il n'y a qu'à s'incliner.

Plus de doute possible, du reste, devant le succès incontestable du concours de bébés et du concours de trotinettes, organisés samedi et dimanche derniers, par les Vétérans du Signal F.-C. de Lausanne, à l'occasion d'une « Fête de printemps », qui fut, disons-le, réussie.